

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6106**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité Métiers de l'optique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nîmes, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Université de Nîmes, Président de l'université de Nîmes, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

115 Physique, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste de l'équipement optique de patients présentant des conditions optiques intraoculaires complexes (ex : pathologie des milieux transparents, opérés de cataracte...) doté de compétences en anatomie, en physiologie et pathologies.

Il est compétent en matière de surfaces oculaires (cornée, conjonctive) et de règles d'hygiène, pour permettre la dispensation de méthodes d'apprentissage, de manipulation et de mise en place de lentilles et de produits d'entretien, sur prescription et après adaptation des lentilles par un ophtalmologiste.

Ses compétences dans le domaine des basses visions lui permettent, après prescription médicale et dans le cadre de l'intégration à une équipe

pluridisciplinaire (ophtalmologistes, orthoptistes, opticiens) autour de la vision des déficients visuels de choisir et de mettre en place des aides visuelles optiques :

- éclairage,
- filtres,
- système visuel grossissant : optique (loupe, télescope) ou électronique (télé-agrandisseurs)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel intervient dans les métiers de l'optique, notamment la contactologie, l'optique médicale et la lunetterie.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Optométriste
- Opticiens lunetiers spécialisés
- Opticiens conseils en basses visions.
- Technicien d'appareillage des basses visions
- Cadre technico-commercial
- spécialiste de la réfraction

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Optométrie théorique et pratique

Contactologie

Basses visions

Formation générale

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.unimes.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**